

- Je paie par carte bancaire (hormis carte American Express et Diners Club) la somme de :€
Acompte : € , solde : € .
 Je paie par chèque vacance la somme de : €

FORMALITÉS / RISQUES SANITAIRES

Veuillez prendre connaissance de ces informations figurant dans notre offre pour les ressortissants français. Pour les autres ressortissants, nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

ACCEPTATION DU CONTRAT DE VOYAGE ET DES ASSURANCES

Je, soussigné :, agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres personnes inscrites sur ce BI, certifie avoir pris connaissance des descriptifs détaillés du voyage, des droits du voyageur , des conditions de vente ci-jointes et en particulier des conditions d’annulation/résolution. Je les accepte tous sans réserve. Je reconnais également avoir reçu toutes les informations nécessaires à ma prise de décision quant au choix de la / des destination(s), notamment celles relatives aux formalités administratives et sanitaires et celles afférentes à la sécurité du ou des pays. Par ailleurs, j’ai eu accès aux conditions contractuelles des assurances proposées auxquelles j’avais le choix de souscrire ou non.

Le souscripteur du voyage, nom et prénom		Terres d' Aventures

Terres d’Aventure S.A.S au capital de 1.000.000 € – RCS Paris 305 691149 – Siège social : 30, rue Saint-Augustin 75002 Paris – Succursale : 75 rue de Richelieu 75002 Paris – Immatriculation Atout France IM 075100067 – Garantie financière : Atradius Credit Insurance NV. 44 avenue Georges Pompidou 92596 Levallois-Perret Cedex – Responsabilité Civile et Professionnelle ALLIANZ IARD, 1, cours Michelet CS 30051-92076 Paris la Défense Cedex - N° ORIAS 19000714.

MTV (Médiation Tourisme et Voyage) – BP 80 303 – 75 823 Paris Cedex 17. Modalités de saisie sur www.mtv.travel
Cf article R 211-6 4° du Code du Tourisme
Cf article R 211-6 7° du Code du Tourisme

Si vous souhaitez partager les chambres d’hôtel avec une personne précise :

Nom :

Prénom :

2 lits simples ou 1 lit double (barrez le choix non retenu)